

# PV du Conseil municipal de Moustier Ventadour

## 3 Octobre 2014 à 20h30 - Compte rendu du conseil municipal

---

### Convocation du conseil municipal

Absente : Nathalie Monéger

Absent représenté : Jean Pierre Vedrenne

Le projet final de construction de la maternelle a été présenté aux conseillers incluant les remarques des instituteurs consultés (davantage de sanitaires, salle de repos plus grande transformable en salle de motricité). Le montant total des travaux correspond à l'estimation fournie lors de l'approbation du financement de l'opération en conseil municipal du 8 juillet. Suite à ce préambule, le conseil procède à :

- une délibération à l'unanimité de l'annulation de la subvention DETR Etat de la Mairie, suivie d'une demande DETR Etat de subvention construction maternelle pour la première tranche fonctionnelle d'un montant total de 200000 € HT. Le conseil municipal approuve le plan de financement de la tranche avec 39000 € de l'Etat, 39000€ bonus développement durable Etat, 60000€ de subvention du conseil général et 62000€ de fonds propres.
- une délibération à l'unanimité pour la réouverture d'un chemin cadastré à Gibiat entre les parcelles D761 et D820 après avoir pris connaissance des cadastres, du plan de bornage du géomètre expert, de l'engagement écrit d'un riverain de prendre à sa charge l'intégralité des frais de réouverture, des avis des conseils juridiques de la commune et de l'association des maires de la Corrèze.

- Questions diverses :

Ecole : Un questionnaire a été proposé pour une enquête auprès des parents du RPI pour la rentrée 2015 afin de faire une prospective dans la perspective d'une ouverture de la maternelle dans nos locaux. Cette enquête est indispensable à l'éducation nationale pour les prévisions de postes et à la commune pour étudier la possibilité d'accueil dans ses locaux en phase provisoire.

Eau : Le diagnostic du réseau sera fait sur les communes de Moustier et La Chapelle afin de limiter les coûts. Ce diagnostic comprend notamment :

1. L'état des lieux (captages, forages, châteaux d'eaux, vannes,...)
2. La cartographie du réseau du système d'information géographique
3. Mise en place de compteurs pour évaluer les pertes
4. Pompage en continue pour évaluer la capacité de production
5. Les moyens de traitement en fonction des analyses
6. Etude de toutes les possibilités de ressources en eau.

L'appel d'offre du bureau d'études pour réaliser l'opération devrait être lancé prochainement.

Projets éoliens: Une discussion générale sur les projets éoliens a conduit à un intérêt global des conseillers prêts à recueillir davantage de renseignement sur la question.